



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 21 1983

A/38/386
12 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-huitième session
Point 73 de l'ordre du jour

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Question de la création d'une université à Jérusalem

Rapport du Secrétaire général

1. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, lors de l'examen du rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a adopté la résolution 35/13 B intitulée "Offre par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine". Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, agissant en coordination avec le Conseil de l'Université des Nations Unies, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), "d'étudier les moyens de créer à Jérusalem, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une université comportant des facultés des lettres et des sciences pour répondre aux besoins des réfugiés de Palestine dans la région". Au paragraphe 6 de la même résolution, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa trente-sixième session, un rapport sur la création de cette université.

2. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session (A/36/593), le Secrétaire général a donné sur la base de renseignements mis à sa disposition par l'UNRWA et l'Unesco, une description des établissements d'enseignement et de formation de niveau universitaire existant sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza et dans le secteur oriental de Jérusalem, ainsi que des précisions sur le nombre d'étudiants passant de l'enseignement secondaire dans le supérieur et sur la proportion de ceux qui poursuivaient leurs études supérieures ailleurs. La correspondance échangée avec la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, reproduite en annexe au rapport en question (A/36/593, annexe I), a toutefois amené le Secrétaire général à conclure que la création effective d'une université à Jérusalem n'était possible qu'avec le consentement et la coopération des autorités israéliennes de la région et que cette coopération faisait encore défaut.

3. Ayant certaines incertitudes au sujet de la nature et du but de l'université projetée, la Mission permanente d'Israël a, lors de cet échange de lettres, demandé des éclaircissements sur diverses questions : le caractère apparemment exclusif des inscriptions, l'absence de précédent, l'ONU n'ayant jamais parrainé une université destinée exclusivement à des réfugiés; et, enfin, les modalités de fonctionnement d'une université de ce genre dans le cadre des lois locales applicables à l'enseignement supérieur. Le Secrétaire général n'a pas estimé être habilité à répondre à ces questions, car cela aurait entraîné une interprétation d'une résolution de l'Assemblée générale. En conséquence la Mission permanente d'Israël a déclaré qu'elle ne pouvait pas contribuer à faire progresser cette affaire tant que les éclaircissements demandés n'auraient pas été apportés, précisant : "Même les dispositions préliminaires qu'il a été suggéré de prendre pour faciliter l'application de la résolution considérée tendent à accréditer l'idée selon laquelle les auteurs de ce texte avaient pour motif d'utiliser l'enseignement supérieur à des fins politiques douteuses et contraires à des préoccupations universitaires authentiques" [A/37/593, annexe I, f)].

4. A sa trente-sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/146 G et au paragraphe 5, le Secrétaire général a été prié de prendre toutes les mesures nécessaires, et notamment de faire faire une étude de faisabilité fonctionnelle, en vue de la création d'une université à Jérusalem.

5. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session (A/37/599), le Secrétaire général a formulé deux propositions. D'une part un programme de bourses de perfectionnement de niveau supérieur pourrait être mis en place à l'intention des professeurs et autres spécialistes des établissements d'enseignement supérieur de la région, notamment des membres du corps enseignant des Universités de Bir Zeit, El-Najah, Bethléem et de l'Université islamique de Gaza, qui pourraient être sélectionnées pour recevoir des bourses de perfectionnement leur permettant de préparer des diplômes supérieurs ou de poursuivre leurs études au-delà du doctorat. Ce programme permettrait d'élever le niveau des universités concernées et de renforcer et d'étoffer leur corps enseignant, ce qui représenterait un premier pas vers la création de l'université envisagée. Il pourrait également être considéré comme une première étape dans l'application des dispositions des résolutions 35/13 B et 36/146 G de l'Assemblée générale. Le jour où une université du type envisagé par ces résolutions sera créée, les boursiers seront sans doute au nombre de ceux qui formeront le noyau du corps enseignant de cet établissement.

6. D'autre part, l'étude de faisabilité fonctionnelle visée au paragraphe 5 de la résolution 36/146 G de l'Assemblée générale devrait tenir compte de l'ensemble des besoins universitaires sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza et dans le secteur oriental de Jérusalem. Outre des estimations de l'augmentation future des aspirants à un enseignement et une formation universitaires, cette étude devrait contenir des renseignements sur les programmes des universités et autres établissements d'enseignement supérieur existants ainsi que des données sur les besoins dans le domaine des études universitaires avancées et de la formation professionnelle, tels qu'ils se dessinent actuellement.

7. Aux paragraphes 4 et 5 de sa résolution 37/120 C, l'Assemblée générale a approuvé les diverses mesures recommandées dans le rapport du Secrétaire général, y compris la création d'un fonds de contributions volontaires, qui serait géré par le Département de la coopération technique au service du développement du Secrétariat afin d'offrir des bourses de perfectionnement de niveau supérieur et au-delà du doctorat en vue de former un corps enseignant hautement qualifié pour l'université envisagée et elle a prié le Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires et notamment de faire faire une étude de faisabilité fonctionnelle en vue de la création de l'Université de Jérusalem conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/37/599). Dans cette résolution, le Secrétaire général était également prié de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, sur les progrès réalisés dans l'application de ladite résolution.

8. Le Secrétaire général a pris une première mesure en vue de la création d'un programme de bourses de perfectionnement de niveau supérieur (voir par. 5 et 7 ci-dessus) en adressant une note verbale aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux Etats non membres et en écrivant aux banques arabes de développement régional et aux organisations intergouvernementales. Dans ces communications, le Secrétaire général a demandé aux destinataires s'ils seraient disposés à annoncer des contributions au Fonds d'affectation spéciale qu'il établirait pour financer le programme de bourses de perfectionnement de niveau supérieur - il était alors estimé qu'il faudrait 1,7 million de dollars pour permettre à 20 étudiants de recevoir sur une période de six ans, des bourses d'une durée maximum de quatre ans.

9. Le Secrétaire général a constitué, en juin 1983, le petit groupe (voir par. 6 ci-dessus) dont la formation avait été recommandée dans son rapport (A/37/599, par. 16) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/120 C. Le Groupe se composait de M. Richard Moreton Mawditt, secrétaire et directeur du Bureau des inscriptions de l'Université de Bath (Royaume-Uni), du Dr Calvin H. Plimpton, président du Conseil d'administration de l'Université américaine de Beyrouth, professeur honoraire de médecine au Downstate Medical Center de la State University of New York et ancien président de l'Amherst College (Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique), et du Pr Abdus Salam (prix Nobel de physique en 1979), directeur du Centre international de physique théorique de Trieste (Italie) et professeur de physique théorique à l'Imperial College of Sciences and Technology de Londres. Le Secrétaire général a également désigné M. Ralph Rowley, directeur au Secrétariat de l'ONU, comme membre du Groupe et rapporteur. Le Groupe a terminé ses travaux en août. Son rapport est reproduit en annexe au présent rapport.

10. S'agissant de la section du rapport du Groupe intitulé "Relations spéciales" (voir annexe, sect. C), le Secrétaire général a reçu, le 27 septembre 1983, la communication suivante du Recteur de l'Université des Nations Unies :

"A titre de contribution de l'Université des Nations Unies (UNU) à votre rapport intérimaire sur l'Université de Jérusalem pour les réfugiés de Palestine, je tiens à déclarer que le Conseil de l'Université des Nations Unies a manifesté son intérêt pour la création d'une telle université sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et des communications sur

la question que le Conseil et moi-même avons reçues de vous. Dans ce contexte et suite au rapport établi par le Groupe constitué par le Secrétaire général conformément à la résolution 37/120 C de l'Assemblée générale pour faire une étude de faisabilité fonctionnelle en vue de la création de l'Université proposée, l'UNU est prête si les parties intéressées le lui demandent, à apporter son concours à l'élaboration des plans pour cette université, à explorer les modalités précises de mise en oeuvre du programme proposé d'études universitaires supérieures et à examiner les liens qui pourraient être établis avec la formation supérieure offerte par l'UNU, par le biais de bourses, et avec ses activités de recherche et d'échanges. Il est entendu par ailleurs que le personnel de l'UNU et les spécialistes participants devraient à un moment se rendre sur place et que toute proposition de relations institutionnelles serait soumise au Conseil de l'UNU pour examen et approbation."

ANNEXE

Rapport du Groupe constitué en application de la résolution 37/120 C
de l'Assemblée générale

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		6
I. MANDAT DU GROUPE	1 - 2	7
II. ORGANISATION DU GROUPE DE TRAVAIL	3 - 6	7
III. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS	7 - 38	8
A. Al Qods : le projet d'université arabe à Jérusalem	7 - 13	8
B. Les universités existantes et la structure de l'Université d'Al Qods	14 - 25	9
C. Relations spéciales	26 - 30	12
D. Le programme de bourses de perfectionnement des Nations Unies	31 - 38	13
IV. CONCLUSIONS	39 - 40	15

LETTRE D'ENVOI

Le 12 août 1983

Monsieur le Secrétaire général,

Dans sa résolution 37/120 C, l'Assemblée générale a approuvé les diverses mesures recommandées dans le rapport du Secrétaire général (A/37/599). Selon une de ces recommandations, formulée aux paragraphes 15 et 16 du rapport, il était préférable que l'étude de faisabilité fonctionnelle mentionnée au paragraphe 5 de la résolution 36/146 G de l'Assemblée générale, fût entreprise par un petit groupe de professeurs et d'administrateurs d'université de grande réputation internationale. Le rapport indiquait également que le groupe vous présenterait son rapport et qu'à votre tour vous feriez rapport à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session sur l'état d'avancement des travaux du groupe. Nous notons qu'au paragraphe 7 de sa résolution 37/120 C, l'Assemblée générale vous a prié de faire rapport, lors de la présente session, sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution. Le groupe a établi le présent rapport en tenant compte de la demande formulée par l'Assemblée.

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport élaboré par le groupe conformément à la recommandation qui figure dans le rapport que vous avez soumis à l'Assemblée générale à sa trente-septième session (CA/37/599). Il ne peut avoir qu'une portée limitée, pour les raisons indiquées plus loin. Ce faisant, nous tenons à exprimer nos remerciements au Directeur général de l'Unesco, au Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, au Recteur de l'Université des Nations Unies, ainsi qu'aux fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour leur coopération.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de notre très haute considération.

(Signé) Richard M. MAWDITT
Calvin H. PLIMPTON
Abdus SALAM
Ralph TOWNLEY

Monsieur Javier Pérez de Cuéllar
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies

I. MANDAT DU GROUPE

1. Le mandat du Groupe découle du paragraphe 5 de la résolution 36/146 G de l'Assemblée générale, qui est ainsi conçu :

"Prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires, et notamment de faire faire une étude de faisabilité fonctionnelle, en vue de la création de l'université à Jérusalem."

A la suite de la mission de M. Ralph Townley, dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général (A/37/599, par. 5), le Secrétaire général a estimé que l'étude devait tenir compte de l'ensemble des besoins universitaires sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza et dans le secteur oriental de Jérusalem. Elle devait non seulement contenir des estimations de l'augmentation future des aspirants à un enseignement et une formation universitaires mais aussi des renseignements sur les programmes des universités et autres établissements d'enseignement supérieur existants ainsi que des données sur les besoins dans le domaine des études universitaires avancées et de la formation professionnelle, tels qu'ils se dessinaient.

2. On a également estimé qu'il était préférable que cette étude, destinée à être présentée à l'Assemblée générale, fût entreprise par un petit groupe de professeurs et d'administrateurs d'université de grande réputation internationale, nommés par le Secrétaire général en consultation avec le Directeur général de l'Unesco, le Commissaire général de l'UNRWA et le Recteur de l'Université des Nations Unies. L'Assemblée générale a approuvé ces recommandations parmi d'autres au paragraphe 5 de sa résolution 37/120 C, aux termes duquel elle

"Prie le Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires et notamment de faire faire une étude de faisabilité fonctionnelle en vue de la création de l'Université de Jérusalem, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général."

II. ORGANISATION DU GROUPE DE TRAVAIL

3. Le Groupe a tenu deux réunions, l'une en juin et l'autre en août, au cours de laquelle ses membres se sont rendus en Jordanie. N'ayant pas pu se joindre au Groupe pour ce voyage, le Pr Abdus Salam a rencontré les autres membres en chemin, et tout le groupe s'est réuni au Centre international de physique théorique à Trieste (Italie) pour mettre au point le rapport et les recommandations.

4. Lors du voyage d'étude en Jordanie, le Groupe a eu, dans la mesure du possible, des réunions et des entretiens avec toutes les personnalités intéressées par l'enseignement supérieur sur la rive occidentale, dans le secteur oriental de Jérusalem et la bande de Gaza, notamment les présidents (en exil) des Universités de Bir Zeit, Al-Najah et Bethléem ainsi que des représentants de l'Université islamique de Gaza et de l'Ecole polytechnique d'Hébron. Le Groupe a été reçu par S.A.R. le prince Hassan, prince héritier de Jordanie, et a rencontré des enseignants au fait de l'évolution récente de l'enseignement supérieur dans les

territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967. Lors du séjour à Amman, des consultations ont eu lieu avec le Délégué de la Communauté économique européenne et avec d'autres diplomates représentant des pays qui fournissent une assistance en vue de répondre aux besoins des régions mentionnées ci-dessus en matière d'enseignement supérieur. Lors d'un autre voyage en Jordanie, le Rapporteur du Groupe a tenu de nouvelles consultations avec des fonctionnaires des ministères jordaniens intéressés et avec les présidents des Universités d'Amman et de Yarmouk. Les membres du Groupe ont eu l'occasion, au Centre international de physique théorique, de débattre leurs recommandations avec des scientifiques israéliens et arabes.

5. Le Groupe avait espéré pouvoir visiter officiellement les universités mentionnées au paragraphe 5 et surtout le Collège des sciences et techniques d'Abu Dis, le Collège arabe d'enseignement professionnel et médical d'Al-Bireh, le Collège d'enseignement religieux et de jurisprudence islamique de Beit Hanina et le Collège féminin des beaux-arts de Jérusalem. Toutefois cela n'a pas été possible.

6. Avant de terminer la rédaction du rapport, des membres du Groupe ont rencontré des fonctionnaires de l'Unesco et de l'UNRWA ainsi que des fonctionnaires des services pertinents du Secrétariat de l'ONU et il a échangé des lettres avec l'Université des Nations Unies.

III. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Al Qods : le projet d'université arabe à Jérusalem

7. L'Assemblée générale, au paragraphe 5 de sa résolution initiale sur le sujet (A/RES/35/13B), priait le Secrétaire général, agissant en coordination avec le Conseil de l'Université des Nations Unies, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'Unesco "d'étudier les moyens de créer à Jérusalem, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une université comportant des facultés des lettres et des sciences pour répondre aux besoins des réfugiés de Palestine dans la région".

8. Comme en témoigne la correspondance échangée entre le Secrétariat et la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, reproduite en annexe au premier rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/36/593), le principal obstacle à l'application des dispositions de la résolution de l'Assemblée générale tenait au fait que cette institution devait être une université de Jérusalem pour les réfugiés de Palestine. Tel est en effet le titre des deux résolutions suivantes de l'Assemblée sur ce sujet.

9. Il est tout de suite apparu, lors des réunions que le Groupe a eues avec les personnes énumérées au paragraphe 5 ci-dessus, qu'elles souhaitaient qu'une université soit créée à Jérusalem, mais qu'elle ne soit pas conçue pour répondre exclusivement aux besoins des réfugiés de Palestine.

10. En 1983, le Groupe a été informé de plusieurs mesures prises en vue de la création de l'université d'Al Qods. En janvier 1983, une association de quatre établissements existants, le Collège de science et technique d'Abu Dis, le Collège

arabe d'enseignement professionnel et médical d'Al-Bireh (servant aujourd'hui essentiellement d'école d'infirmières), le Collège d'enseignement religieux et de jurisprudence islamique de Beit Hanina, et le Collège féminin des beaux-arts de Jérusalem, a formulé quelques principes fondamentaux de l'université d'Al Qods. En outre, un Conseil supérieur de l'université, composé des cadres et membres du Conseil d'administration des établissements participants a été formé. Le syndicat des universités arabes a reconnu l'université d'Al Qods comme membre à part entière.

11. La nouvelle université arabe de Jérusalem, que l'on appellera désormais Université d'Al Qods, s'adresserait principalement aux étudiants arabes de la rive occidentale, de la bande de Gaza et du secteur oriental de Jérusalem. En outre, si conformément au paragraphe 10 du deuxième rapport du Secrétaire général (A/37/599), elle faisait partie intégrante du système d'enseignement supérieur de la rive occidentale, de la bande de Gaza et du secteur oriental de Jérusalem, elle serait autonome comme les autres. Elle aurait une politique ouverte et non sectaire en ce qui concerne l'admission des étudiants mais les personnes concernées y voient une institution essentiellement arabe destinée à faire face aux besoins de la communauté arabe et accueillant par conséquent essentiellement des étudiants arabes.

12. Le Groupe estime que ces mesures constituent la première étape vers la création d'une université qui résulterait de l'association d'établissements existants à Jérusalem et dans la région. Les principes fondamentaux comportent une liste des établissements composants ainsi qu'un exposé des fonctions du Conseil supérieur. Abu Dis (qui peut être considéré comme l'élément principal) possède plusieurs bâtiments nouveaux et est situé sur un terrain d'une superficie de 190 donums (environ 20 ha). Les premiers diplômés devraient en sortir dans deux ans.

13. Bien que la création d'une université arabe à Jérusalem ait une signification politique qui n'échappe pas au Groupe, le désir d'en fonder une a sa source dans de profondes associations culturelles, religieuses et historiques. De nombreux diplômés de l'ancien Collège arabe de Jérusalem, fermé en 1948, souhaitent voir de nouveau un institut d'enseignement supérieur à Jérusalem. Pour toutes ces raisons, le Groupe se réjouit de l'initiative de l'association des quatre collèges pour former l'université d'Al Qods. Ainsi, l'université comportant des facultés des lettres et des sciences, dont l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/13 B, envisageait la création à Jérusalem deviendra-t-elle bientôt réalité. Au cours des nombreuses discussions que le Groupe a eues individuellement et collectivement avec les différents responsables de l'enseignement supérieur arabe, il a été convenu que cette université de Jérusalem devrait porter l'ancien nom arabe de la ville et s'appeler l'Université d'Al Qods, et c'est ainsi qu'elle sera désignée dans la suite de ce rapport.

B. Les universités existantes et la structure de l'Université d'Al Qods

14. Le Groupe a reçu pour mandat d'effectuer une étude de faisabilité fonctionnelle tenant compte de l'ensemble des besoins universitaires sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza et dans le secteur oriental de Jérusalem. Outre des estimations de l'augmentation future des aspirants à un enseignement et une

formation universitaires, cette étude doit contenir des renseignements sur les programmes des universités et autres établissements d'enseignement supérieur existants, ainsi que des données sur les besoins dans le domaine des études universitaires avancées et de la formation professionnelle, tels qu'ils se dessinent actuellement. Il faut reconnaître que, même si le Groupe avait eu la possibilité de se rendre officiellement dans les universités existantes, ainsi que dans les quatre établissements qui composeront la future Université d'Al Qods, il n'aurait pas pu achever à l'heure qu'il est, une étude de faisabilité, surtout s'il fallait inclure les besoins dans le domaine de l'enseignement supérieur et les perspectives en la matière. Les incertitudes quant au présent et les inquiétudes quant à l'avenir de l'enseignement arabe abondent, d'où la difficulté de prévoir la meilleure façon de faire face à des besoins croissants. Toutefois, les difficultés actuelles mettent en relief la ténacité de ceux qui se consacrent à la cause de l'enseignement et de la formation universitaires dans la communauté arabe et c'est peut-être encourageant. Le Groupe est cependant parvenu à quelques conclusions, sur la base desquelles il souhaite faire un certain nombre de recommandations.

15. Quatre questions se posent : quels sont les besoins actuels et futurs en matière d'enseignement supérieur? Quelles sont les perspectives d'emploi des diplômés? Une université de Jérusalem est-elle nécessaire? Dans l'affirmative, quelle forme doit-elle avoir?

16. Dix mille Arabes émigrent chaque année. En 1983 ils seront peut-être 12 000, dont beaucoup d'étudiants allant poursuivre leurs études à l'étranger. Dans le monde entier, des étudiants sont à l'étranger pour suivre des études universitaires, surtout au niveau le plus élevé, et à vrai dire il en a toujours été ainsi. Ceci leur donne une vision plus large du monde et leur permet de recevoir une formation spécialisée qu'ils ne peuvent pas toujours acquérir dans leur pays. Toutefois, une forte proportion des étudiants originaires de la région qui vont poursuivre leurs études à l'étranger ne reviennent pas dans leur pays et vont gonfler les rangs des cadres ailleurs. Pour la communauté arabe des régions visées dans le présent rapport, c'est un processus débilisant et une perte économique et culturelle irréparable.

17. En 1983, quelque 6 300 étudiants étaient inscrits dans les universités de Bir Zeit, El Najah et Bethléem ainsi qu'à l'Université islamique de Gaza et à l'Ecole polytechnique d'Hebron. Pour une population de quelque 1 million et demi d'Arabes sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza et dans le secteur oriental de Jérusalem, c'est un pourcentage bien faible (0,4 p. 100), comparé au pourcentage correspondant d'étudiants israéliens (1,6 p. 100). Ces comparaisons sommaires visent à souligner l'importance de l'écart et ne doivent pas être considérées comme statistiques au sens strict.

18. Ces chiffres sont approximatifs du fait qu'il existe des écarts considérables entre les différentes estimations du nombre d'élèves ayant terminé leurs études secondaires - parmi lesquels se recrutent les étudiants de première année et finalement les diplômés. Les projections diffèrent quant au nombre de places requises dans le premier cycle universitaire. Selon AMIDEAST, organisme privé ayant son siège aux Etats-Unis et ayant pour but de développer les possibilités de formation pour les étudiants arabes, il est prévu de mettre sur ordinateur les

estimations des besoins futurs. D'ici là, les projections varieront nécessairement. Etant donné l'expansion démographique des années 60 et 70, on peut prévoir un accroissement de la demande jusqu'au début des années 90. Il semble pourtant que le taux annuel prévu d'accroissement du nombre de jeunes sortant de l'enseignement secondaire soit relativement stable - 3 à 4 p. 100 - pendant les 20 prochaines années. En 1983, l'Université de Bir Zeit a calculé qu'au total près de 20 000 places par an pourraient être nécessaires en l'an 2000.

19. Depuis quelques années, de plus en plus de familles arabes souhaitent que leurs enfants reçoivent une formation supérieure, notamment dans les professions médicales et techniques. Les perspectives d'emploi sont meilleures pour les diplômés d'une université ou d'un établissement similaire que pour les non diplômés. Il n'est pas possible d'évaluer les perspectives d'emploi dans la mesure où elles sont liées aux incertitudes économiques. Une telle évaluation ne fait pas partie du mandat du Groupe. L'offre et la demande, dans ces domaines comme dans d'autres, sont soumises aux fluctuations du marché.

20. Les collègues qui doivent constituer l'université d'Al Qods auraient grand besoin d'être renforcés en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et les résultats obtenus. Le financement en soi ne semble pas poser de problème. En revanche, il faudrait développer les principes fondamentaux et la Charte de l'Université d'Al Qods, tâche qui, d'après les renseignements obtenus par le Groupe, sera entreprise sans tarder par le Conseil supérieur de l'université. On pourrait surmonter le problème de l'isolement relatif et d'une certaine faiblesse des collègues, en particulier de celui d'Al-Bireh, en regroupant ultérieurement les quatre collègues sur le campus d'Abu Dis.

21. La qualité et la portée de l'enseignement supérieur offert à la communauté arabe de la rive occidentale, du secteur oriental de Jérusalem et de la bande de Gaza seront déterminées non seulement par les mesures décrites plus haut, mais aussi par celles qui seront prises pour améliorer la qualité de l'enseignement et assurer la sécurité et la tranquillité, sans lesquelles le professeur ne peut enseigner ni l'étudiant étudier. Le Groupe est d'avis que les établissements existants devraient continuer à assurer les quatre premières années de l'enseignement supérieur (à l'exception des collègues d'El Najah et de Bir Zeit qui préparent à la maîtrise en pédagogie), et en même temps contribuer au programme commun d'études supérieures que le Groupe propose de créer à l'université d'Al Qods.

22. Alors qu'il faudra du temps pour regrouper et développer les collègues composant l'Université d'Al Qods, il n'y a aucune raison de différer les plans concernant les études supérieures. Il faudra bien, à un moment donné, introduire des programmes de recherche. Il serait alors normal que l'Université d'Al Qods offre des possibilités d'internat. Compte tenu du programme de bourses de perfectionnement et de la possibilité que des universitaires étrangers souhaitent faire des études et de la recherche dans la nouvelle université, la création d'un tel institut s'imposera. Il faut donc planifier - avec audace - dès maintenant. Dans une nouvelle université, un institut de hautes études rehausse la qualité de l'enseignement du premier cycle et assure la continuité. Il faudrait concevoir un centre qui réponde aux besoins en formation supérieure des quatre universités existantes, de façon que l'étudiant diplômé de l'une d'entre elles puisse recevoir

de la même université son diplôme d'études supérieures. Ce système irait dans le sens du rapport du Secrétaire général (A/37/599, par. 9) selon lequel, si l'université dont la création a été proposée prenait la forme d'une école des hautes études située à Jérusalem et destinée à satisfaire les besoins en formation supérieure des universités existantes, une relation symbiotique pourrait s'instaurer qui verrait chaque université satisfaire une partie des besoins des autres, chacune d'entre elles préservant son indépendance en matière d'enseignement.

23. Quoi qu'il en soit, l'Université d'Al Qods est loin d'être le centre éminent d'enseignement supérieur qui serait nécessaire pour enrichir la recherche historique, les études sur le développement économique, la science, la technique et l'éducation. Il faudra du temps pour qu'elle devienne cette université décrite dans un précédent rapport du Secrétaire général (A/37/599) : un centre de formation supérieure et de recherche doté de laboratoires et conçu pour fonctionner en liaison avec les universités de la région. Il faut maintenant créer de solides facultés des lettres, des sciences et des techniques, y compris d'agriculture et de médecine.

24. Tout en s'adressant à la communauté arabe, l'Université d'Al Qods, érigée en centre d'études avancées, élargissant et complétant ses facultés d'une école des hautes études administrée en liaison avec les quatre autres universités, devra préserver les principes d'universalité et d'internationalisme qui caractérisent les grandes institutions académiques. Le Groupe retient aussi l'idée de créer, à l'Université d'Al Qods, un institut international d'études littéraires et scientifiques avancées. Les instituts d'études supérieures à caractère international sont encore rares et il ne faut pas sous-estimer l'intérêt d'en fonder un à Jérusalem. Non que Jérusalem en soit dépourvu, bien au contraire. Mais il s'agit, à quelques exceptions près, d'instituts israéliens. La communauté arabe a besoin, et a le droit de se doter de ses propres établissements de même nature. Si ces commentaires risquent de sembler sectaires à certains, il convient de rappeler qu'en des temps plus harmonieux, la coopération entre établissements israéliens et arabes était fréquente et mutuellement avantageuse. Le Groupe souhaite vivement voir la reprise de telles relations.

25. Un financement et un appui sans commune mesure avec les subventions actuelles seront nécessaires pour mettre en oeuvre ces propositions. Le Groupe croit savoir que les Etats du Golfe continueront et accroîtront leur aide financière. Le financement serait facilité si l'Université d'Al Qods créait un fonds de dotation. Le Groupe propose que la dotation initiale soit égale à celle de l'Université des Nations Unies à Tokyo, soit 100 millions de dollars.

C. Relations spéciales

26. Dans sa résolution 35/13 B, l'Assemblée générale envisage que l'université soit créée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe estime que cette condition pourrait dans une certaine mesure être remplie si l'Assemblée prenait note du projet de création de l'Université d'Al Qods en application de la résolution 35/13 B de l'Assemblée; déclarait qu'elle souhaitait voir la nouvelle université se développer et se renforcer de façon à mieux faire face aux besoins de

la communauté arabe en matière d'enseignement supérieur, faisait appel à tous les gouvernements intéressés, aux organisations et autres organes pour qu'ils contribuent à la dotation de l'université, et invitait l'Université d'Al Qods et l'Université des Nations Unies à envisager d'établir des relations spéciales mutuellement agréées. Il pourrait même s'agir d'une affiliation, qui serait également conforme à la résolution de l'Assemblée générale. Certains dirigeants et intellectuels arabes ont souligné qu'un tel arrangement serait souhaitable pour sauvegarder "l'indépendance de pensée et l'autonomie" de l'université.

27. Le Groupe ne voudrait pas paraître empiéter sur les prérogatives du Conseil d'administration ou du Recteur de l'Université des Nations Unies (UNU) ou, à plus forte raison, de l'Université d'Al Qods. Il lui semble, toutefois, qu'une participation plus étroite de l'UNU serait souhaitable. La Charte de l'UNU envisage trois types de rapports avec d'autres organes : organismes affiliés, organismes incorporés et accords contractuels ou autres arrangements. Si les critères sur lesquels reposent ces distinctions sont constamment réexaminés par le Conseil de l'UNU, le Groupe suggère que l'on envisage d'établir dès le départ entre les deux universités un lien spécial comme celui décrit plus haut, l'UNU parrainant en quelque sorte l'Université d'Al Qods.

28. Le Groupe n'a pas examiné en détail le rôle que l'Unesco et d'autres organismes des Nations Unies pourraient jouer. Il est clairement de leur devoir de contribuer à la création de cette université.

29. Le Programme des Nations Unies pour le développement a un programme spécial d'assistance au peuple palestinien. Il semble que les projets prévus portent essentiellement sur la formation professionnelle. L'un d'entre eux, toutefois, cité au paragraphe 6 de l'annexe au document DP/1983/14, prévoit "un système de bourses d'études supérieures destinées aux spécialisations pour lesquelles, de l'avis de toutes les parties intéressées, on a le plus besoin d'enseignants qualifiés supplémentaires". Au cas où un tel système serait mis au point, il devrait être géré compte dûment tenu des arrangements examinés dans la section qui suit.

30. Outre les projets d'appui à l'enseignement destinés aux réfugiés de Palestine de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le système des Nations Unies offre des "bourses d'études et des subventions pour l'enseignement supérieur, destinées aux réfugiés de Palestine". Le Groupe a pris note de ces offres dans le rapport annuel du Secrétaire général (A/37/427).

D. Le programme de bourses de perfectionnement des Nations Unies

31. Parmi les différentes mesures recommandées par le Secrétaire général dans son rapport (A/37/599) et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/120 C, figure la création d'un programme de bourses de perfectionnement de niveau supérieur. Le Groupe tient à faire les observations suivantes sur ce programme, qui est conçu pour contribuer à la mise en oeuvre des résolutions 37/13 B et 36/146 de l'Assemblée générale.

32. Le programme de bourses de perfectionnement des Nations Unies a été créé à l'intention des professeurs d'universités et autres spécialistes des établissements d'enseignement supérieur de la région, notamment des membres du corps enseignant des universités de Bir Zeit, El Najah, Bethléem et de l'Université islamique de Gaza, qui pourraient être sélectionnés pour recevoir des bourses leur permettant de préparer des diplômes supérieurs ou de poursuivre leurs études au-delà du doctorat.

33. Ce programme est maintenant mis en place pour six ans, au cours desquels 20 bourses doivent être accordées, chacune pour une période de quatre ans au maximum. Il devrait permettre d'élever le niveau des universités concernées et de renforcer et d'étoffer leur corps enseignant, ce qui représenterait un premier pas vers la création de l'université envisagée.

34. Le Groupe note que le coût du programme de bourses de perfectionnement a été estimé à 1 500 000 dollars, auxquels il convient d'ajouter quelque 200 000 dollars pour couvrir les dépenses d'appui au programme, soit au total 1 700 000 dollars. Le Groupe croit savoir que le Secrétaire général est en train de créer un fonds d'affectation spécial à cette fin et qu'il a demandé aux Etats Membres de l'Organisation, aux Etats non membres, aux banques arabes de développement régional et aux organisations intergouvernementales des annonces de contribution. Comme il s'agit d'un fonds modeste, de durée limitée et que l'on a demandé une seule annonce de contribution aux donateurs éventuels, le Groupe estime que l'objectif devrait être rapidement atteint. Le programme qu'il doit permettre de mettre en oeuvre suscite un vif intérêt. Le Groupe juge particulièrement intéressante l'invitation faite aux gouvernements de réserver, dans leurs propres programmes de bourses, davantage de bourses au programme de bourses de perfectionnement. Ce dernier pourrait s'en trouver considérablement élargi.

35. Il semblerait souhaitable de consacrer à ce programme des sommes beaucoup plus importantes, et d'en prolonger la durée de six à neuf ans, compte tenu de la création imminente de l'Université d'Al Qods, de la nécessité de renforcer le corps enseignant des établissements qui la composeront et du projet de création prochaine d'une école des hautes études. Le Groupe estime que les bourses ne devraient normalement être accordées qu'à des personnes résidant dans les zones concernées.

36. Alors que le programme de bourses sera géré par le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, un comité, qui pourrait comprendre les présidents ou les principaux administrateurs des universités de Bir Zeit, El Najah, Bethléem et de l'Université islamique de Gaza sera chargé de la sélection des candidats et devra approuver les sujets de recherches et donner son avis sur l'affectation des boursiers. Le Groupe estime que le Comité devrait également inclure le Président, ou son représentant, de l'Université d'Al Qods, ainsi que le Président, ou son représentant, de l'Ecole polytechnique d'Hebron. Pour ce qui est de la sélection, des conseillers académiques (qui ne seraient pas en même temps membres du Comité) seraient invités à donner leur avis sur la valeur des candidats, les domaines d'étude de recherche choisis et l'université où ils effectueraient leurs travaux.

37. Quoi qu'il en soit, puisque ce programme est établi par l'Organisation des Nations Unies, la première réunion du Comité serait convoquée par un représentant du Secrétaire général, et on pourrait y décider de la façon dont seront rendues publiques certaines décisions concernant les sujets de recherche conseillés, la nomination des conseillers académiques, des modalités de suivi et d'autres dispositions relatives aux travaux du Comité.

38. Le mandat du Groupe porte essentiellement sur le renforcement de l'enseignement supérieur offert à la communauté arabe. C'est pourquoi, sans vouloir empiéter sur les droits du boursier et à condition qu'un poste approprié soit disponible une fois ses études terminées le boursier devrait, de l'avis du Groupe, donner au Comité l'assurance formelle de son intention de revenir.

IV. CONCLUSIONS

39. Nous espérons avoir réussi, par nos recommandations, à lever les doutes exprimés par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'ONU dans ses lettres (A/36/593, annexe I). Puissent toutes les parties concernées être désormais en mesure d'appuyer les mesures examinées dans ce rapport.

40. Nous espérons qu'en coopération avec les universités associées, la nouvelle Université d'Al Qods participant à un centre d'études supérieures et de recherche commun, notamment dans les domaines de la science et de la technique, jouera un jour, pour la communauté arabe, le rôle que l'Université hébraïque de Jérusalem a joué dans le développement de la communauté juive. Le financement de la nouvelle université devrait également provenir de sources extérieures. Le nouveau complexe universitaire devrait avoir pour but de préserver et d'enrichir la vie de la communauté arabe, de stimuler les études arabes et vivifier les sciences et les techniques. Ce faisant, il relèvera le niveau de l'enseignement secondaire dans la région et, si un centre international d'études littéraires et scientifiques approfondies trouve un jour sa place à l'Université d'Al Qods, il deviendra un foyer de recherche et de progrès comparable aux autres instituts de renommée mondiale de Jérusalem. De toute évidence, c'est aux jours les plus sombres, à l'heure qui semble la moins propice à de nouveaux départs, que les initiatives en faveur de la paix et du développement, par leur audace même, connaissent le succès.
